

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 05 décembre 2016

Convocation du 1^{er} décembre 2016

Publication du 12 décembre 2016

Étaient présents : Alexandre GARNERET, Philippe RUPIN, Pascale REMONDINI, Yann LAINE, Sophie LEVITTE, Vincent BAILLY, Frédéric LAUTERBORN, Eve MONCOLIN, Mireille SABRI, Christelle LEBLANC, Éric DESQUIREZ.

Étaient représentés : Lionel LEPREUX (procuration à Pascale REMONDINI), Fabrice VIEL (procuration à Yann LAINE), Lucile ECOFFET (procuration à Philippe RUPIN), Christophe BRILLIARD (procuration à Sophie LEVITTE).

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 05 décembre 2016 à 20 heures 15 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Monsieur le Maire demande le rajout à l'ordre du jour du point suivant : concours villes et villages étoilés. Le Conseil Municipal approuve cet ajout.

I. Point sur les décisions prises en Conseil Municipal

Rachat de terrains à la Communauté de Communes

Monsieur le Maire indique que la signature de la vente s'est faite chez le notaire le 26 novembre. Le paiement du prix sera mandaté dans les prochains jours.

II. Attribution des pâtis 2017 - Délibération n° 2016-41

M. le Maire indique que cette année il n'y a pas eu de demande particulière concernant les pâtis. Il propose donc de procéder à l'attribution des pâtis de manière identique à l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer les pâtis pour l'année 2017 au prix de 10 €/le lot de 6 ares comme suit :

Nom	N° lot	Nb de lot	Surface en ares
Monsieur Fabrice LAUNAY	56	3/4	4.5
Monsieur Raymond FRANCOIS	56/57	3/4	4.5
Monsieur Jean-Bernard SIGOILLOT	57	½	3
Monsieur Didier LACOMME	58	½	3
Monsieur Georges PETIT	59	1	6
Monsieur Gilles RICHARD	60	1	6
Monsieur Jean-Robert BARNAY	61	½	3
Monsieur Alain CAPELLI	61/62	1	6
Madame Chantal MASSON	62	½	3
Monsieur Jean-Pierre HEUGUET	63	1	6
Monsieur Éric DESQUIREZ	64	1	6
Monsieur Jean GOUSSOT	104	1/2	3

III. Convention avec la Préfecture Actes Règlementaires et Actes Budgétaires – Délibération n° 2016-42

Afin de simplifier la transmission des actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture, Monsieur le Maire suggère de s'engager dans une procédure de dématérialisation.

Cette procédure nécessite un certificat électronique 2**RGS. Notre fournisseur de logiciel COSOLUCE propose un pack iConnect TDT ainsi qu'un certificat électronique. Le coût de création du certificat avec remise en mains propres et de mise en service s'élève à 684 €H.T. Le pack iConnect permet également de faciliter les échanges de flux comptables entre le logiciel Corail (Comptabilité) et HELIOS (application informatique de la Direction Générale des Finances Publiques).

Considérant que pour mettre en œuvre la télétransmission des actes au contrôle de légalité, une convention doit être conclue entre la collectivité et la Préfecture pour déterminer la date de raccordement de la collectivité, la nature et les caractéristiques des actes transmis par cette voie, les engagements respectifs de la collectivité et de la Préfecture pour le fonctionnement de ce processus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- **APPROUVE** les termes de la convention entre la commune et le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention de télétransmission.

IV. Bail du restaurant

Les exploitants du restaurant ont signé un compromis de vente du fonds de commerce. À la signature définitive de la vente, la commune signera un bail commercial avec les nouveaux exploitants. Ces derniers entendent garder le même type d'établissement et de services tout en développant l'activité bar. Monsieur le Maire a fait visiter les locaux à un expert immobilier de France Domaines, ce qui va nous permettre d'avoir un référentiel sur le montant du loyer. Les repreneurs entendent faire quelques travaux au cours d'une fermeture d'une quinzaine de jours. La commune réalisera pendant cette période les toilettes accessibles aux PMR.

V. Mise en place d'une commission de réflexion pour le devenir de l'ancienne mairie

Monsieur le Maire souhaite que la réflexion sur le devenir de l'ancienne mairie soit engagée dès à présent afin de pouvoir aboutir à un programme en septembre 2017 avec confection de dossiers de demande de subventions.

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal volontaires pour participer à cette commission. Yann LAINE précise qu'il est volontaire, toutefois il rappelle qu'il souhaite prioritairement que le travail de réaménagement de l'aire de jeux soit achevé dans les meilleurs délais.

M. le Maire indique que la commission pourra solliciter les conseils gratuits du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) et du service MiCA du Conseil Départemental (Mission Conseil et Assistance aux collectivités).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de la mise en place d'une commission de réflexion sur le devenir de l'ancienne Mairie ;
- **DIT** que cette commission sera composée de Vincent BAILLY, Éric DESQUIREZ, Mireille SABRI et Yann LAINE ;
- **DÉSIGNE** Vincent BAILLY coordinateur de cette commission.

VI. Voirie 2017

Suite à l'approbation du programme de voirie 2017, Monsieur le Maire a adressé les dossiers de demande de subvention au Conseil Départemental au titre du Programme de Soutien à la Voirie et de la répartition des amendes de police.

Le Conseil Départemental dans un courrier daté du 09 novembre reçu le 14 novembre, indique émettre un avis technique favorable sur l'aménagement dans sa globalité à l'exception du plateau en carrefour et des « feux récompenses ».

Le Conseil Départemental nous invitait donc à modifier notre projet en ce sens avant le 30 novembre en nous indiquant qu'à défaut ce projet ne pourra bénéficier d'une subvention dans le cadre de la campagne PSV 2017.

Considérant que le Conseil Municipal souhaite réaliser des aménagements permettant de réellement réduire la vitesse sur la route départementale et sécuriser sa traversée piétonne ;

Considérant que le respect des recommandations du Département sur la RD 31 a conduit à une inefficacité des aménagements créés qui sont à reprendre ;

Considérant que conformément à l'article L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire « exerce la police de la circulation [...] sur les routes départementales [...] à l'intérieur des agglomérations », par conséquent, le Maire peut, dans le cadre de son pouvoir de police de la circulation, « décider de la mise en place de dispositifs de ralentissement sur les routes si ces dispositifs n'ont ni pour objet, ni pour effet, de modifier l'assiette de la route » (Conseil d'État 03/11/2006 n°292880) ;

le Conseil Municipal, réaffirme la volonté de réaliser le projet tel qu'il est établi même si la commune perd le bénéfice de la subvention de 30 000 € qui ne représente que 13 % du coût des travaux (228 301,62 €).

M. le Maire va à présent organiser une réunion publique pour présenter le projet aux riverains.

S'agissant de la RD31 une limitation à 30km/h va être mise en place prochainement avec la création d'un passage piéton. Une signalisation lumineuse est évoquée mais se pose le problème de son alimentation. Une étude est lancée pour la reprise des bordures.

VII. Point sur la commission bulletin

La commission avance sur la réalisation du bulletin qui paraîtra en janvier 2017 et reprendra les faits marquants des 2 dernières années.

VIII. Point sur la fusion des Communautés de Communes

Madame la Préfète doit prendre l'arrêté de périmètre de la nouvelle Communauté de Communes avant le 31 décembre 2016. Dès notification de cet arrêté à la commune, le Conseil Municipal devra désigner le représentant de la commune au sein de cette nouvelle assemblée. Conformément à l'article L 273-11 du Code Électoral « les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1 000 habitants au sein des organes délibérants des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des métropoles sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau ». Le Maire sera donc désigné délégué communautaire. Les 1^{er} et 2^{ème} adjoints perdent leur mandat intercommunal.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par Monsieur Christophe LUCAND, Président de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin présentant sa candidature à la présidence de la future Communauté de Communes fusionnée. Monsieur le Maire déplore la politisation de cette nouvelle structure et s'inquiète des effets sur la gestion des affaires de la future Communauté de Communes.

IX. Compte-rendu des réunions

SIVOS Gevrey

Pascale REMONDINI indique que les clôtures autour du gymnase et du terrain de sport ont été refaites. Des dégradations sur les panneaux solaires installés sur le toit du gymnase ont été constatées : des pierres ont été lancées sur le toit. L'installateur ne peut pas dire si cela impacte sur la production d'électricité. Le SIVOS a voté pour la cession à l'euro symbolique au Conseil Départemental de parcelles attenantes au Gymnase. Le projet d'acquisition de la bande de terrain attenante au gymnase en attente en raison du prix de vente trop élevé progresse en raison de la proposition d'un prix plus raisonnable. Une simulation du coût par commune a été demandée. Cette acquisition sera débattue au prochain conseil syndical.

Conseil Communautaire * 24 novembre 2016 - Noiron-sous-Gevrey

Les tarifs de la redevance ordures ménagères sont maintenus pour 2017. En raison de la fusion des Communautés de Communes et de la demande de la Trésorière de stopper la comptabilité, la facturation a été faite avec 1 mois d'avance.

Réunion fusion Communautés de Communes * 16 novembre 2016 - Comblanchien

Pascale REMONDINI et Alexandre GARNERET ont assisté à la synthèse des commissions de travail par thèmes en préparation de la fusion.

Réunion cantonale Nuits-Saint-Georges * 22 novembre 2016

Frédéric LAUTERBORN et Alexandre GARNERET ont assisté à la réunion des conseillers départementaux sur les actions du département sur notre territoire.

M. le Maire rappelle qu'il sollicite la réfection de la bande de roulement de la RD31 et de la RD 996 depuis 2010.

La loi NOTRe transfère la compétence des transports scolaires aux régions. Ce transfert induit des incertitudes sur le coût de ce service ainsi que sa qualité notamment concernant le transport méridien.

Réunion gendarmerie * 29 novembre 2016

Philippe RUPIN présente le compte rendu de la réunion animée par le lieutenant MAGNIOL sur l'évolution de la délinquance sur le secteur ainsi que sur l'activité de l'unité de Gevrey-Chambertin.

Commission Locale d'Énergie * 23 novembre 2016 Saulon-la-Chapelle

Philippe RUPIN rappelle à chaque réunion la demande de subvention au SICECO pour l'enfouissement des réseaux sur la rive sud de la RD31.

Périscolaire

Eve MONCOLIN et Frédéric LAUTERBORN ont assisté à la visite d'une spécialiste sécurité de la fédération départementale ADMR sur le site du périscolaire de Saulon-la-Rue. La visite s'est essentiellement ciblée sur le problème d'accueil à certains moments (capacité d'accueil de 64 personnes atteinte)

Pascale REMONDINI a assisté à la réunion périscolaire de la CCSD. Ce problème d'accueil a été évoqué.

En attendant une décision communautaire à ce sujet (extension des locaux actuels ou aménagement de locaux à Saint-Philibert ...) il a été évoqué la possibilité de déplacer le bureau et les armoires pour mieux gérer l'espace de restauration sans gêner les issues de secours.

X. Concours villes et villages étoilés - - délibération n°2016-43

La commune avait été labellisée village étoilé lors de l'édition 2013 du concours Villes et villages étoilés. L'obtention du label étant valide pendant 4 ans, la commune doit à nouveau participer en 2017 afin de participer au concours en 2017 afin de conserver sa labellisation ou l'améliorer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de participer au concours 2017 « Villes et villages étoilés »
- **CHARGE** le Maire de compléter le dossier d'inscription
- **APPROUVE** la participation de 50 € afin de soutenir les frais techniques engendrés par le concours pour l'association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'environnement Nocturnes (ANPCEN)

XI. Questions et informations diverses

✚ Règlement de location de la Salle de rencontres et de Loisirs

Pascale REMONDINI a travaillé sur la rédaction d'un règlement pour la location de la nouvelle salle.

Le nouveau mobilier de la salle a été acquis : 15 tables 184X76X74, 5 tables 152X74X74, 5 tables de diamètre 152 ainsi que 100 chaises.

Sont évoqués les problèmes d'état des lieux et notamment de nettoyage de la salle et de contrôle de l'état du mobilier. L'éventualité d'inclure tout ou partie du prix du nettoyage de la salle par une société spécialisée (50 €) ainsi que le rangement du mobilier après contrôle visuel fait l'objet d'un débat. Une proposition de solution et des tarifs révisés seront présentés lors du prochain Conseil Municipal.

✚ Signalisation horizontale

Il est demandé que les places de stationnement impasse en Râteau soient matérialisées.

De plus, les places de stationnement rue Haute nécessitent une remise en peinture des emplacements et la suppression de la réservation d'une des places aux personnes à mobilité réduite.

✚ Agenda

- Mardi 13 décembre 2016 à 18h : fête de Noël de l'école à la Salle de Rencontres et de Loisirs (SRL)
- Jeudi 16 décembre 2016 à 18h : Conseil Communautaire à Saulon-la-Rue (SRL)
- Jeudi 05 janvier 2016 à 19h : 10 ans de la Communauté de Communes du Sud Dijonnais à la SRL
- Samedi 14 janvier 2016 à 18h : Vœux du Maire (SRL)

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : lundi 09 janvier 2017.